

**Interpellation et questions orales présentées au Conseil du 23 février 2017
(article 50 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal)**

**Interpellatie en mondelinge vragen aan de Gemeenteraad van 23 februari 2017
(artikel 50 van het huishoudelijk Reglement)**

Interpellation citoyenne sur la problématique du stationnement et du renouvellement des cartes de riverains à Saint-Gilles

Mme Jeanne-Marie Baudoin : Je m'adresse à vous ce soir au nom de beaucoup de Saint-Gillois qui sont mécontents de la manière dont la commune gère la problématique du stationnement ainsi que le renouvellement des cartes.

Comme de nombreux habitants, je suis moi-même en possession d'une carte de stationnement qui, lorsqu'elle m'a été attribuée, en février 2015, permettait, outre le stationnement en zone verte de Saint-Gilles, de stationner également sur une partie de l'avenue Van Volxem et une partie de la rue de l'Imprimerie – ces deux rues étant situées sur la commune de Forest.

J'habite au bout de l'avenue Fonsny, c'est-à-dire pratiquement sur le territoire de Forest.

En rentrant le soir, il n'y a souvent plus de places pour se garer au bout de l'avenue Fonsny et il m'arrive de me garer avenue Van Volxem ou rue de l'Imprimerie.

Quelle ne fut pas ma surprise, en novembre dernier, alors que ma voiture stationnait avenue Van Volxem, de découvrir sur mon pare-brise une amende de 25 euros à payer dans les cinq jours calendrier.

Ma carte de stationnement était valable et j'étais garée dans ce que je pensais être « ma zone ».

Je me suis donc rendue à la commune, à la cellule de stationnement, dans le but de signaler l'erreur. Et, là, on m'a dit : « Les zones d'attribution ont changé. Forest a mis au point un nouveau système de contrôle et il n'y a plus de tolérance pour les habitants de Saint-Gilles. Vous ne pouvez plus vous garer au début de l'avenue Van Volxem, même si celle-ci est située à 100 m de chez vous. »

En parlant avec mes voisins, j'ai constaté que je n'étais pas la seule à avoir été verbalisée. Certains avaient reçu des amendes, notamment dans la rue de l'Imprimerie, où l'on avait retiré toutes les places de stationnement situées sur Saint-Gilles pour ne conserver que le trottoir, côté Forest, avec les places de stationnement sur cette même commune. Cette

situation nous a paru d'autant plus injuste que nous n'avons pas été avertis de la modification des zones d'attribution.

Je vous épargne toutes les démarches que j'ai faites en vue d'obtenir le remboursement de cette « amende », que je préférerais qualifier de racket. À ce jour, je n'ai toujours pas récupéré les 25 euros.

En me rendant à la cellule de stationnement de Saint-Gilles et en discutant avec les gens dans la salle d'attente, j'ai pu constater à quel point beaucoup de citoyens étaient mécontents et combien le système d'attribution des cartes était compliqué. On a vraiment le sentiment que tout semble fait pour verbaliser plutôt qu'informer.

Je m'explique. Depuis la disparition de la carte en papier, que l'on plaçait à l'avant de sa voiture, de nombreuses personnes oublient le renouvellement.

En remettant la carte virtuelle, la cellule de stationnement prévient l'utilisateur qu'il sera informé de la date de renouvellement mais personne ne reçoit d'avertissement et donc beaucoup de gens sont injustement verbalisés.

Comment cela se passe-t-il concrètement ?

Le premier jour de dépassement de la date de validité, vous recevez sur votre pare-brise une amende de 25 euros. Bien sûr, vous avez le droit de la contester parce que la commune accorde une semaine de tolérance pour se mettre en ordre.

Mais peu de gens connaissent ce droit et beaucoup paient. La commune se tait et encaisse gentiment. Certaines personnes m'ont expliqué qu'elles avaient été verbalisées parfois trois ou quatre fois.

Je pense qu'il y a d'autres solutions. Par exemple, déposer un avis – comme cela se faisait auparavant – sur le pare-brise signalant : « Attention, votre carte doit être renouvelée le Merci de faire le nécessaire. » Ou envoyer un email aux gens pour les prévenir.

Il n'y a pas que le renouvellement de la carte qui pose problème, il y a aussi le manque d'informations sur les zones limitrophes. Par exemple, si vous habitez avenue du Roi, qui est située sur le territoire des deux communes, il est très difficile de savoir jusqu'où vous pouvez stationner. Les renseignements ne figurent pas dans la brochure distribuée par la cellule de stationnement lorsqu'on va chercher sa carte. Beaucoup de personnes sont verbalisées simplement par manque d'informations.

J'ai lu la brochure avec attention et ai relevé certaines erreurs, notamment le fait que les handicapés n'ont pas le droit de se garer en zone verte à Saint-Gilles. Je signale aussi que

nulle part les rues courant sur deux communes ne sont indiquées ni jusqu'où il est permis de stationner sans être verbalisé.

La situation pour les rues périphériques à la commune est proprement invivable. Si vous habitez au bout de l'avenue Fonsny, comme moi, et que la rue d'à côté n'est pas située sur Saint-Gilles, vous n'avez plus le droit d'y stationner.

Si un soir, vous ne trouvez pas de place rue de Bosnie, par exemple, et qu'après avoir tourné durant dix minutes, vous allez vous garer aux abords du parc de Forest, le matin à 9h, vous découvrez en général une amende de 25 euros, même le samedi. Cela fait toujours plaisir.

Ça, c'est la réalité de beaucoup de citoyens qui doivent continuellement payer des amendes totalement injustes.

Avant de conclure, j'aimerais encore faire une petite remarque. J'habite la commune depuis plus de 35 ans et me souviens très bien de la mise en place du plan de stationnement, en 2008. Son objectif principal et avoué était de désasphyxier la commune. Je pense que ce but n'a pas été atteint.

Dans la presse cette semaine, un article soulignait que « Bruxelles, et particulièrement certaines communes, voient augmenter constamment les distances et les temps de circulation des voitures. C'est dû notamment au fait que les automobilistes passent une grande partie de leur temps à tourner pour trouver une place où stationner ou pour jongler afin de ne pas être verbalisés. »

Voici mes questions :

Est-ce que la commune compte mieux informer les gens, par un toute-boîte, un courrier ou un email, de la nécessité de renouveler leur carte de riverains ?

Est-ce que la commune va garantir le stationnement dans les zones limitrophes afin que les riverains ne soient pas constamment verbalisés ?

Est-ce que la commune s'engage à rembourser les amendes illégalement perçues ?

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ma requête.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Madame soulève un problème important dans la commune, et le cdH se bat depuis plusieurs années sur la question du stationnement.

Vous vous souviendrez, monsieur le bourgmestre, que nous avons réussi à un moment donné à faire invalider les horodateurs parce que nous estimions que l'installation de ce type

d'appareils sur l'ensemble du territoire constituait un problème pour les habitants de la commune qui cherchaient un stationnement.

La question que vous posez se compose de trois volets.

Il y a d'abord le volet des collaborations intercommunales entre Saint-Gilles et Forest, en ce qui vous concerne, mais aussi entre Saint-Gilles et Bruxelles-Ville, et entre Saint-Gilles et Ixelles.

On doit pouvoir trouver des formules entre communes pour éviter que les Saint-Gillois qui se garent à quelques dizaines ou centaines de mètre sur une commune voisine ne soient pas taxés. Et inversement pour les Forestois, les Bruxellois, les Ixellois qui stationnent sur le territoire de notre commune. En particulier, parce que trouver du stationnement en soirée est extrêmement compliqué comme j'ai déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises au sein de ce conseil communal.

Nous sommes là pour aider les citoyens et non pour les embêter à coup de PV, de redevances, d'amendes ou de taxes.

Le second volet concerne le non-avertissement de la péremption de la validité de la carte de riverain.

Déjà, auparavant, quand nous avions des cartes papier sur laquelle figurait la date limite de validité, tout le monde n'y prêtait pas attention. Il y a un vrai travail à faire de la part de l'administration communale pour avertir les titulaires que leur carte de riverain arrive à échéance dans le mois. Ce n'est pas très compliqué à mettre en place aujourd'hui avec l'informatique.

Ce n'est pas très compliqué non plus avec les systèmes informatiques dont disposent les agents de verbalisation, chargés de vérifier la présence d'une carte de riverain ou d'un ticket de stationnement. Ils peuvent savoir si vous êtes en règle ou non et si la carte arrive à échéance dans des délais déterminés.

On pourrait aussi prévoir une distribution de prospectus qui informe les riverains de l'échéance de leur carte.

Enfin, il y a un problème que madame souligne en filigrane qui est celui de la disparition de places de stationnement en voirie.

Si, en journée, le plan de stationnement, élaboré par la commune il y a sept ou huit ans, permet en général de trouver un place, après 18h, cela devient extrêmement difficile.

Sur les dix dernières années, la commune a perdu un petit millier de places de stationnement en voirie. Or le nombre d'habitants dans la commune continue à progresser, donc le nombre d'automobiles – même si le ratio diminue – augmente également.

Par conséquent, il me semble qu'il ne faut pas se contenter de tenter de limiter le nombre de voitures, car il y a des gens qui ont besoin d'une voiture, même s'ils n'en pas besoin 24h sur 24, 7 jours sur 7.

La voiture reste indispensable pour un certain nombre de tâches et de déplacements, professionnels ou non, pour conduire les enfants à leurs activités sportives et autres, pour des personnes âgées, etc.

Et il faut pouvoir se garer en voirie. Si l'on réduit le nombre de places de stationnement en voirie, il faut pouvoir compenser avec la création de place des parkings hors voirie. Je pense qu'on a trop tendance à supprimer des places en voirie sans réfléchir à des solutions alternatives pour permettre aux Saint-Gillois de se garer en voirie devant chez eux ou à proximité lorsqu'ils rentrent de leur travail ou de leur déplacement.

M. Carlo Luyck, échevin de la Mobilité – LB : Je vous remercie pour votre interpellation.

Cela nous donne l'occasion de clarifier la situation du stationnement, en particulier en ce qui concerne les zones frontalières.

Je pense utile de préciser que Saint-Gilles a conclu en octobre 2013 un accord de réciprocité avec Ixelles et Forest au sujet des détenteurs d'une carte de riverain domiciliés dans une rue à cheval entre les deux communes.

La règle est très simple : un détenteur d'une carte de riverain peut stationner son véhicule au-delà de la frontière de la commune, et ce jusqu'au premier carrefour sur le territoire de l'autre commune.

Cet accord de réciprocité a été formalisé dans une délibération du Collège du 15 octobre 2013.

Ce qui se passe, madame Baudoin, et nous nous en sommes rendu compte grâce à vos démarches, c'est que Forest ne respecte manifestement plus cet accord formel, ou en tout cas pas de manière systématique.

L'accord précise que les habitants de l'avenue Fonsny des n^{os} 113 à 131 peuvent se garer avenue Van Volxem, côté numéros pairs, des n^{os} 356 à 428, et, côté impairs, du 359 au 531.

Il semblerait que le problème se pose surtout depuis que Forest a confié la gestion du stationnement à l'Agence régionale du stationnement.

Plusieurs contacts ont déjà eu lieu avec l'Agence régionale de stationnement afin de régler définitivement le problème.

J'ai adressé un courrier à M. Jean-Claude Englebert, échevin du Stationnement à Forest, ainsi qu'à l'Agence régionale de stationnement pour exiger de leur part le strict respect des accords de 2013.

J'invite en tout cas toutes les personnes dans votre situation à contester auprès de l'Agence les redevances qui ne respecteraient pas cet accord. Pour celles et ceux qui le souhaitent, je suis disposé à appuyer leur contestation.

Nous pouvons d'ailleurs fournir aux intéressés la délibération relative aux accords de réciprocité. Produire ce document dans le cadre d'une contestation me paraît la meilleure défense.

Concernant le renouvellement des cartes de riverain, les services communaux disposent depuis janvier 2016 d'un nouveau programme qui est d'ailleurs commun aux autres communes bruxelloises. Les cartes sont depuis cette date devenues virtuelles.

Ce programme a l'avantage de faciliter le contrôle et le suivi administratif mais a, effectivement, un inconvénient : les contrôleurs ne peuvent plus identifier sur leur terminal à partir de quelle date le véhicule est en infraction. En gros, après le scan d'une plaque d'immatriculation, le terminal indique si le véhicule est en ordre ou pas. Rien d'autre.

Je précise que, lorsque la carte est renouvelée ou lorsqu'il s'agit d'une première carte, un reçu est imprimé et remis au riverain. Sur ce reçu, au recto et au verso, la date d'échéance de la carte est indiquée.

Depuis octobre, nous avons demandé à la société qui fournit le logiciel de faire en sorte que la date d'expiration d'un abonnement soit affichée. C'est en effet possible mais il faut l'accord de toutes les communes, ce qui prend du temps.

La cellule de stationnement a effectivement été confrontée au mécontentement des citoyens dont la carte de riverains est arrivée à échéance ces dernières semaines. En fait, le problème se pose surtout maintenant parce que les premières cartes virtuelles sont arrivées à échéance en janvier de cette année.

Nous sommes bien entendu convaincus de la bonne foi des habitants qui n'ont pas pris conscience de l'expiration de la validité de leur carte. C'est pourquoi nous avons donné pour consigne à la cellule de stationnement d'annuler toute redevance dressée dans les trois semaines qui suivent l'expiration de l'abonnement, à condition qu'une réclamation ait été introduite dans un délai d'un mois à partir de la date d'émission de la redevance. Un maximum de trois redevances pourra être annulé.

Je rappelle aussi que toute contestation ou demande de renouvellement peut se faire par courrier électronique dont l'adresse se trouve au dos de la redevance et/ou sur le site internet de la commune. En outre, un renouvellement peut également se faire via la plateforme Irisbox.

Enfin, nous avons aussi demandé depuis plusieurs mois au fournisseur de logiciel de mettre en place une procédure qui permettra l'envoi aux riverains d'un courrier postal ou électronique les avertissant de l'échéance de leur carte. C'est désormais chose faite. Ce courrier parviendra aux usagers au moins dix jours avant l'expiration de la carte. Cette procédure sera opérationnelle le 20 mars au plus tard.

Pour les redevances relatives à des tickets valides, lisibles et visibles, nous n'avons pas connaissance de précédent de cette nature à Saint-Gilles.

Les habitants domiciliés sur les voiries qui se situent à cheval sur plusieurs communes reçoivent lors de la délivrance de leur carte de riverain un document où sont repris les voiries frontalières dans lesquelles ils sont autorisés à garer leur véhicule. C'est aussi ce qui était annexé à la décision du Collège du 13 octobre 2013. Nous avons donné comme consigne à la cellule de stationnement de communiquer cette information systématiquement lors de chaque renouvellement.

En guise de conclusion, je voudrais vous assurer qu'il n'a jamais été question pour le Collège de faire des recettes sur le dos des Saint-Gillois.

En 2008, nous avons équipé tout le territoire communal d'horodateurs parce que nous avons constaté que de nombreuses personnes qui n'avaient rien à faire à Saint-Gilles venaient y garer leur véhicule car c'était gratuit.

Depuis lors, je ne dis pas que tout est parfait mais, en journée, les voitures ventouses ont disparu et les Saint-Gillois peuvent se garer plus facilement. Il faut savoir qu'entre-temps la population saint-gilloise a augmenté de 5 000 personnes et donc le nombre de voitures s'est accru. En soirée et la nuit, c'est un autre problème dans la mesure où les places sont principalement occupées par des habitants de la commune.

Il peut y avoir l'un ou l'autre tracas administratif, c'est malheureusement inévitable lorsqu'on délivre plus de 12 000 cartes par an mais nous restons persuadés que le plan de stationnement est un outil régulateur qui profite surtout aux habitants de la commune. La

grande majorité des redevances et des recettes des horodateurs proviennent d'ailleurs d'automobilistes qui ne sont pas Saint-Gillois.

Mme Jeanne Marie Baudoin : Je vous remercie pour votre réponse.

Je suis heureuse de voir qu'on a pris en compte certaines de mes remarques et qu'à partir du 20 mars les habitants recevront un courrier pour les informer.

Ce que je reproche, c'est le manque d'informations. Je n'ai vu aucune trace de cet accord de réciprocité entre les communes ni dans la brochure distribuée aux gens et personne ne m'en a parlé à la cellule de stationnement lorsque je suis allée chercher ma carte de riverain.

M. Carlo Luyck, échevin de la Mobilité – LB : On aurait dû vous informer à ce moment-là.

Mme Jeanne Marie Baudoin : Je me souvenais que j'étais autorisée à me garer sur une partie de l'avenue Van Volxem mais, après, tout cela a disparu, et les gens n'ont pas été informés.

L'expérience que j'ai vécue avec la commune de Forest vient probablement du fait que les contrôles sont effectués par une brigade privée, qui délivrent les PV sans état d'âme.

Les 25 euros ne m'ont d'ailleurs toujours pas été remboursés parce qu'il y a une certaine complexité à mettre le système informatique au point.

Je retiens aussi que nous avons droit à trois semaines pour annuler les PV. Cela les gens ne le savent pas. Il faut les informer. Personne ne nous le dit à la cellule de stationnement. Si on insiste, ils acceptent que l'on ne paie pas l'amende mais combien de personnes ont dû payer plusieurs amendes ?

Je rappelle quand même que le revenu moyen par habitant à Saint-Gilles est à peine supérieur à 1 000 euros par mois. Il y a donc beaucoup de gens à Saint-Gilles qui ont une voiture mais pas de gros revenus.

Je pense qu'aujourd'hui, avec tout ce qu'on a fait pour les dissuader, nombre de citoyens ne conservent pas une voiture par plaisir. Ils en ont simplement besoin. Certaines personnes partent tôt le matin ou rentrent tard le soir. Moi-même, je suis professeur en académie, il m'arrive de rentrer tard le soir avec des instruments de musique, etc. On ne choisit pas toujours d'avoir une voiture. Et pour beaucoup, recevoir une amende de 25 euros, deux ou trois fois par mois ne passe pas inaperçu dans un budget.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Je vous remercie.

Je suis certain que M. Luyck répercutera certaines de vos préoccupations.

Question orale de Monsieur Klaas Lagrou, Conseiller communal, concernant la rénovation d'une tribune au stade Marien. En particulier le financement et la planification des travaux.

Mondelinge vraag van de Heer Klaas Lagrou, Gemeenteraadslid, « over de renovatie van een tribune in het Marienstadion. Meer bepaald de financiering en de planning van de werken ».

M. Klaas Lagrou, conseiller communal – Groen ! : Tijdens de gemeenteraad van juli vorig jaar kwam het punt van de renovatie op de gemeenteraad. De kostprijs voor de werken werd geraamd op een dikke 3,6 miljoen euro. Tijdens de gemeenteraad van december stelden we een aantal vragen, want op onduidelijke wijze stond dit punt onder een agenda punt 10 met een heel aantal wijzigingen.

Ik heb het nog eens nagekeken en onder die budget wijziging stond duidelijk het bedrag 3,6 miljoen euro verhoogd met 5,3 miljoen euro, samenkomend, dus de renovatie werken zullen geraamd worden op 4,2 miljoen euro.

Toen werd ons verteld dat er twee kandidaat aannemers zijn die de werken zullen uitvoeren en dat er op de collegevergadering van 27 december zou worden beslist wie de werken zou uitvoeren.

Je récapitule en français pour être tout à fait clair.

En fait, vous aviez déjà connaissance des deux candidats et aucun n'était prêt à faire les travaux pour le montant prévu.

Dès lors vous avez augmenté les montants et changé le budget à la dernière minute – le 27 décembre – afin que le Collège prenne une décision. C'est comme ça que j'ai compris les manoeuvres de la fin de l'année dernière.

Deze informatie zou het College meedelen aan de gemeenteraad van januari 2017. In februari 2017 – deze maand – zou de voetballicentie geleverd worden, een voorwaarde voor de aanvang van de werken. In maart zouden de werken moeten aangevat worden. Dit alles werd ons medegedeeld in december.

Tijdens de gemeenteraad van begin februari over het budget werd meegedeeld dat de financiering van het stadion in orde is, en dat dit werd goedgekeurd in december.

We zijn ondertussen eind februari, en voor ons blijft een en ander onduidelijk. Het College liet niet weten welke aannemer werd gekozen. De financiering blijft onduidelijk en de werken lijken niet onmiddellijk te gaan beginnen. Meer en meer mensen maken zicht terecht zorgen over de uitgestelde terugkeer van l'Union naar het Marienstadion.

Hierover lezen we in de Franstalige pers dat de voorzitter van l'Union saint-gilloise, Jurgen Baatz deze vraag als volgt beantwoordt : “Er zijn vertragingen omdat we moesten veranderen van architect. We verloren 4 à 5 maanden. Er waren problemen met de oppositie om het budget te stemmen. Maar gelukkig hebben we de steun van Brussel Stad. De werken gaan binnenkort van start, maar ik denk dat de politieke autoriteiten zeker willen zijn dat l'Union binnen het professioneel voetbal blijft.”

“Il y a eu des retards car il a fallu changer d’architecte. On a perdu 4 à 5 mois. Il y a eu, à la commune de Saint-Gilles, des problèmes avec l’opposition pour voter le budget.

– On parle de nous, c’est bien. –

Mais je suis très heureux du soutien de la commune et de la Ville de Bruxelles... Mais je pense que les autorités politiques veulent être sûres que l’Union demeure dans le football professionnel”

Over dit laatste, waarover heeft die man het precies, wanneer, waar en hoe heeft de oppositie de stemming over het budget kunnen blokkeren – ik denk dat de oppositie dit het niet kan – waar haalt die man zijn informatie?

Je termine avec quelques questions plus pointues.

Quel architecte a finalement été choisi ?

Quand les travaux vont-ils commencer ? Quel est le planning ?

Quand l’Union retournera-t-elle dans son stade ?

La licence devait être délivrée en février 2017. L’a-t-elle été ? L’obtention de cette licence était la condition nécessaire pour commencer les travaux.

Je terminerai avec le financement car c’est un point important.

En décembre, vous aviez indiqué que la commune ne paierait rien mais que le montant, assez important, serait réparti entre trois intervenants.

Pourtant ce montant est inscrit dans le budget 2016. Alors qui paie quoi et combien ? Et où va-t-on trouver cet argent dans le budget communal ? La question d'une intervention communale ou non n'est vraiment pas claire pour moi.

Quels projets prévoit-on d'annuler ? J'imagine que s'il faut trouver cet argent dans le budget communal ce sera au détriment de certains projets.

M. Willem Stevens, échevin des Propriétés communale – LB : U verwijst in uw vraag eerst naar uitspraken van de voorzitter van Union Saint-Gillis, Jurgen Baatz en vraagt het College waar hij zich op baseert om te beweren dat de oppositie de financiering van de renovatie- en bouwplannen zou blokkeren.

U weet zoals ik dat wat je in de pers leest niet altijd even betrouwbaar is en correspondeert met wat er exact is gezegd en dat zou hier het geval kunnen zijn.

Ik zie niet hoe de oppositie de financiering kan blokkeren.

Ik heb wel het artikel in jullie partijpublicatie *Hier* gelezen waar jullie vragen stellen bij de financiering van de renovatie en de hoge kost voor de gemeente maar dat is uiteraard iets anders dan blokkeren. Misschien leest Jurgen Baatz jullie krant en hij is een Duitser bovendien en leest hij de dingen wat anders en trekt hij overdreven conclusies... m.a.w. het antwoord op uw eerste vraag ligt bij Jurgen Baatz zelf vrees ik.

Wat uw andere vragen betreft, kan ik de volgende informatie geven:

De aannemer aan wie door het College op 27 december 2016 de werken werden toegewezen is de tijdelijke vennootschap Jacques Delens + Cerau voor een bedrag van 4 130 602 euro btw inclusief.

De toewijzing is onlangs goedgekeurd door de gewestelijke voogdij. De tijdelijke vennootschap Jacques Delens + Cerau is op de hoogte gebracht maar de toewijzing is nog niet genotificeerd – en dat is ook toen werd de begrotingswijziging door de burgmester uitgelegd – de aanbesteding is nog niet besteld. Alvorens te bestellen, moeten twee elementen duidelijk en in orde zijn, namelijk de financiering en de licentie van Union saint-gilloise.

Wat de financiering betreft zijn er gesprekken aan de gang – die goed verlopen – met zowel de eigenaar van het Stadion, de Koninklijke Schenking als met het Gewest om de investering samen met de gemeente te financieren.

Zoals het er nu naar uitziet zal iedere partij een deel van de kost op zich nemen. De gemeente zal dus ook een deel financieren maar de detail zullen we pas binnenkort kunnen

geven nadat het Gewest en de Raad van de Koninklijke Schenking hebben beslist over hun financiële inbreng.

Met de Koninklijke Schenking zal trouwens ook worden overeengekomen om een nieuwe erfpachtovereenkomst van minstens 20 jaar af te sluiten.

Wat de speellicentie bij de Pro League betreft, heeft de club het dossier ingediend op 15 februari. De Pro League heeft vervolgens bijkomende vragen gesteld, mb.t. het dossier en de Club heeft nu de tijd tot 29 maart om die antwoorden te bezorgen.

Vervolgens zal de Pro league tegen midden april haar beslissing nemen en communiceren aan de Club.

Wat de aanvang van de werken betreft, hopen we te starten in juni 2017 en de werfduur te beperken tot 6 maanden waardoor Union Saint-Gillis vanaf midden 2018 kan terugkeren naar het vertrouwde Marienstadion.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : In de komende weken is het voorzien dat het een vergadering zal plaats vinden met de gewestelijke diensten voor wat de bouwvergunning betreft en dan te zien, als een bouwvergunning onontbeerlijk is of niet gezien dat ons project beperkt zit tot de renovatie van de huidige toestand – te onderzoeken.

We hebben ook een contact gehad met de Koninklijke Schenking en dus hebben we een akkoord bekomen over een financiële tussenkomst van de Schenking.

Dat betekend ook dat de Koninklijke Schenking misschien de huurprijs zal aanpassen in functie van zijn tussenkomst.

We hebben ook een dossier ingediend – de eerste gedeelte – bij het Gewest voor een subsidie.

Dat betekend dat het bedrag dat voorzien was voldoende zal worden en dat wij hopen – en dat zal het geval zijn – dat onze uitgave vermindert zal worden gezien de interventie van de Schenking et van het Gewest.

Voor de rest, ik heb gezegd dat wij over het budget van 2016 beschikken en het budget is voorzien in ons budget van 2016.

Maar deze gave zal vermindert worden in functie van de financiële interventie van de Koninklijke Schenking en van het Gewest.

M. Klaas Lagrou : Dus u hebt het maximum voorzien en in principe kan het alleen maar dalen. U bekijkt het op die manier. Ik begrijp het zo.

Dan is dat duidelijk voor mij, duidelijker dan in december.

De voorzitter word nu en dan, in de pers, voorgesteld als een excentriek figuur, en nu en dan ik ken die persoon niet, nu en dan spreekt hij zelfs over het verlaten van het Marienstadion, wat ik doodzonde zou vinden.

Ik ben voorstander van het behouden van het huidige stadion en hopelijk een deftige renovatie van het stadion.

We volgen dit dossier heel goed op. Dat kunt u op rekenen.

Question orale de Madame Morenville, Conseillère communale, concernant le lancement du « Couture truck » sur le marché du Parvis.

Mondelinge vraag van Mevrouw Morenville, Gemeenteraadslid, betreffende de lancering van de « Couture truck » op de markt van het Voorplein.

Question orale de Monsieur Henderick, Conseiller communal, relative au « Couture truck » inauguré la semaine dernière.

Mondelinge vraag van de Heer Henderick, Gemeenteraadslid, met betrekking tot de inauguratie van de « Couture truck » verleden week.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Je propose de joindre les deux questions (*assentiment*).

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Ecolo : Ce jeudi était inauguré à la place Marie Janson le « couture truck » de Saint-Gilles. Un projet original d'atelier couture mobile se rendant du mardi au samedi sur le marché du Parvis. Le projet, clairement ancré dans l'économie sociale, se veut pourvoyeur d'emplois.

Reprenant le projet café couture, il occupe pour le moment trois personnes dont deux article 60. Il a été subsidié pour plus de 200 000 euros dans le cadre du contrat de quartier Parvis-Morichar.

Pouvez-vous nous dire sur combien de temps se répartit ce subside ?

Le projet a-t-il bénéficié d'autres sources de financement ? Si oui, quelles sont-elles ?

Pouvez-vous me détailler la ventilation de ces subsides ?

Quel coût pour l'achat et l'adaptation du camion ?

Quel coût pour la conception et la diffusion du toute-boîte dans la commune ?

Quel montant est consacré aux emplois ?

S'agit-il d'un emploi créé avec ces subsides ou de trois, puisqu'il y a deux « article 60 » mis à disposition par le CPAS ?

Comment comptez-vous pérenniser à terme les emplois créés ?

Y a-t-il un conducteur ou une conductrice prévu(e) pour le camion ou est-ce une des couturières qui sera chargée de déplacer le camion ?

Le projet devrait évoluer vers une centrale de repassage, quelle sera l'intervention communale dans ce projet ?

Avez-vous étudié l'impact de ce nouveau service de couture sur l'emploi des couturiers existants déjà sur le territoire de la commune ?

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : J'ai quelques questions complémentaires.

On a pu lire qu'au départ le projet coûtait 350 000 euros. Vous avez demandé un subside de 350 000 et en avez reçu 200 000.

Faut-il, pour rendre le projet viable, trouver 150 000 euros supplémentaires ?

J'ai lu également que l'installation du « couture truck » s'était fait en concertation avec le placeur du marché. Ce service bénéficie-t-il d'un traitement particulier de la part du placeur pour le choix de son emplacement, pour la redevance, ou est-il soumis aux mêmes règles que les autres marchands ambulants ?

Le « couture truck » bénéficie d'une homologation aux titres services. Cette possibilité pourrait-elle être étendue à l'ensemble des couturiers et couturières de la commune ?

Selon ce que j'ai pu lire dans la presse, vous sembliez dire que ce service ne concurrençait pas les couturiers indépendants présents dans la commune parce qu'en général on ne se rendait pas chez eux pour de petits travaux, comme coudre un bouton ou faire un ourlet mais plutôt pour se faire tailler un smoking ou une robe de mariée. C'était votre argument.

Dire cela est mal connaître la réalité des indépendants de notre commune alors que la réalisation de ce genre de petits travaux est monnaie courante pour la plupart de ces couturiers indépendants.

Et une simple recherche sur internet nous permet de voir qu'il y a plus d'une quinzaine de petits couturiers indépendants sur le territoire communal.

Comment allez-vous gérer les problèmes de concurrence entre le service que vous proposez et celui offert par ces travailleurs indépendants, d'autant si vous envisagez, à terme, d'étendre la formule à d'autres services, comme le repassage ?

Mais d'aucuns songent déjà, d'après ce que j'ai pu voir sur les réseaux sociaux, à créer un service de cordonnerie, etc.

Comment faire en sorte que ces différents services n'entrent pas en concurrence avec les petits artisans indépendants situés sur notre territoire, dont ces activités constituent le gagne-pain ?

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi et de la Formation – LB : Je vois que M. Henderick a beaucoup lu la presse et, comme le rappelait mon collègue Willem Stevens, ce qu'on lit dans les médias n'est pas toujours exact et est souvent approximatif.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : C'est bien pour ça que je l'on pose des questions. C'est pour avoir des éclaircissements.

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi et de la Formation – LB : Je rappelle que j'ai présenté ce projet au conseil communal dans le cadre du projet de contrat de quartier et à l'occasion de l'une ou l'autre assemblée générale du contrat de quartier. Je pense donc qu'il s'est élaboré dans la transparence. Il a eu un retour très important et suscité beaucoup d'intérêt des habitants.

Ce projet est le fruit d'un ensemble d'idées.

Au départ, il y a eu un projet de « café-couture », porté par des mères qui amenaient leurs enfants à l'école des devoirs. Tandis qu'elles attendaient la fin de l'étude, elles se sont mises à coudre. C'est devenu un projet associatif avec un subside en cohésion sociale et un objectif d'insertion socio-professionnelle qui, pour des raisons administratives, a dû être abandonné.

Il est né d'un autre constat. En face de chez moi, il y avait un petit couturier, chez qui l'on se rend pour coudre un ourlet ou sa robe de mariée. Il a malheureusement fait faillite. Je pensais devoir faire quelque chose et ce projet est né aussi autour de cette personne qui, finalement, ne convenait pas – mais pour d'autres raisons.

Par ailleurs, en ce qui concerne le placeur du marché, les choses ne se sont passées exactement comme vous le rapportez. La presse vous a mal informé.

J'ai eu une seule discussion avec le placeur qui trouvait qu'il y avait trop de « food truck » et que l'offre commençait déjà à saturer. Il estimait, en revanche, que beaucoup de services pourraient être proposés sur les marchés publics. C'est parti de cette discussion-là.

Donc l’ALE qui porte le projet n’a eu aucune faveur particulière. Nous avons dû prendre une carte d’ambulancier, comme tout le monde ; prendre une assurance, comme tout le monde…

M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique, MR : Et payer les droits de place, comme tout le monde.

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l’Emploi et de la Formation – LB : Et payer les droits de place, rappelle M. l’échevin des marchés, qui est le garant que tout cela s’est passé sans interventionnisme politique.

C’est un projet qui se situe dans un secteur très concurrentiel – celui des titres-services – qui connaît beaucoup d’abus de la part de sociétés privées. On envoie des gens d’un bout à l’autre de la ville pour faire deux prestations dans la journée, sans intervenir dans leurs frais de déplacement ou de téléphonie.

Le projet dont nous parlons est développé dans le cadre de l’ALE de Saint-Gilles, asbl dont la composition passe au conseil communal et comprend des représentants syndicaux et patronaux.

L’ALE respecte, avec toutes les ALE qui organisent des titres-services, une charte de bonne conduite qui prévoit d’engager les personnes au moins à mi-temps, de leur rembourser leurs frais de déplacement ou de téléphonie, et de proposer des formations

Elle fait travailler 40 personnes, 39 femmes, toutes saint-gilloises, pour desservir 300 ménages, à 90% saint-gillois.

Le camion est pour moi aussi un outil susceptible de contrecarrer toutes ces sociétés de titres-services qui vous sollicitent tous les jours et font travailler des gens dans des conditions qui ne sont pas toujours idéales.

C’est un atelier de couture mobile qui est sur le marché où les gens peuvent faire recoudre un bouton ou effectuer une petite réparation pendant qu’ils font leurs courses et récupérer le vêtement ensuite.

Je ne pense pas que ces mêmes personnes iraient spontanément chez un couturier pour faire recoudre un petit bouton.

Les couturières engagées sont des professionnelles qui ont connu une faillite ou un licenciement et sont au chômage ou au CPAS. Ces personnes constituent le public-cible du projet.

Tous les coûts ont été présentés dans un plan qui a été accepté a priori par la cellule « contrat de quartier durable » régional qui, par ailleurs, nous a demandé un plan financier jusqu'en 2023 – et nous leur avons transmis – pour prouver la pérennité de ce projet.

Nous avons demandé 350 000 euros dans ce contrat de quartier et en avons reçu 200 000. Cela nous a conduit à revoir les choses et a demandé un complément au contrat de quartier « Parvis-Morichar » pour les années 2017, 2018 et 2019. Ce supplément s'élève en tout à 69 000 euros pour les trois ans.

Vous parliez, madame Morenville, de « deux articles 60 mis à disposition par le CPAS », mais nous devons les payer. Cela représente 24 000 euros par an, ce qui, sur trois ans, correspond bien au supplément demandé.

Nous avons donc 200 000 euros pour quatre ans, soit 50 000 euros par an.

Sachant que toutes les prestations, tous les achats ont fait l'objet d'au moins trois devis, le coût du véhicule est de 21 161,964 euros pour une camionnette Peugeot Boxer 435 L4, achetée chez Peugeot à Uccle.

Le coût de la customisation du camion, c'est-à-dire la transformation en atelier de couture mobile, s'élève à 25 000 euros. Elle a été réalisée par une société spécialisée, située à Louvain, parce que peu de sociétés développent ce genre de services.

Le graphisme pour l'ensemble représente 4 598 euros, réalisé par Pink Syrup, graphiste installé à Saint-Gilles mais qui était le moins-disant des trois et a, par ailleurs, fait un travail fantastique.

L'achat du matériel : les machines à coudre, 2 554 euros, achetées chez Espace Machine à coudre à Ixelles.

La caisse enregistreuse 605 euros de marque Acropaq, acquise chez Microvolt, à 1080 Bruxelles.

Les assurances coûtent 2 906,46 euros et ont été souscrites chez AG Insurance, à 1080 Bruxelles.

Les publicités, flyers et cartons d'invitation ont coûté 1 875 euros et ont été réalisés chez Panther Print.

Les chèques ALE nécessaires pour la distribution des cartes dans les boîtes se montent à 596 euros.

Les « articles 60 », je l'ai dit, coûtent 24 000 euros par an pour les deux.

L'encadrante, quant à elle, a un contrat à durée indéterminée pour un salaire mensuel de 2 234 euros brut selon les barèmes de la CP 329.02.

Le « drink » a coûté plus ou moins 6 euros par personne et était prévu pour 100 personnes.

Le matériel de mercerie a été commandé chez Assaban à Anderlecht et nous n'avons pas encore reçu la facture.

L'impression vinyle, la plastification et les lettrages pour recouvrir le camion ont été effectués par Magraf à Anderlecht pour 5 148 euros.

Les titres-services malheureusement sont limités pour l'ALE de Saint-Gilles et sa section Remue-Ménage à l'agrément pour des travaux à domicile. Donc on ne peut pas demander de titres-services pour facturer un travail de couture.

Dans le cadre de la pérennisation du projet, nous allons demandé, à l'échéance du contrat de quartier, un agrément en ILDE, et nous aurons sur cette base un financement de 46 000 euros par an pour le personnel d'encadrement de ce public-cible ; cela en 2020.

Une demande de reconnaissance pour les travaux hors domicile.

Une demande de reconnaissance en agrément pour une centrale de repassage. Il est clair que si l'on fait autant de manipulations de vêtements, tôt ou tard, on devra dépasser la simple planche à repasser. Pourquoi alors ne pas franchir le pas et faire reconnaître notre société de titres-services en centrale de repassage ? Cela nous permettrait d'obtenir également un agrément de 46 000 euros.

Par ailleurs, tout cela s'inscrit dans le développement d'un projet de « ressourcerie » dans le cadre du contrat de rénovation urbaine que nous développons en partenariat, avec Mme Marcus, M. Debouverie, le Groupe One et différents partenaires, dont Remue-ménage et l'ALE.

Comme vous le voyez nous avons plein de projets et plein d'idées.

Mme Catherine Morenville : Ce supplément de 69 000 euros que vous avez demandé via le contrat de quartier « Parvis-Morichar » vaut-il pour les trois ans ?

M. Thierry Van Campenhout : Ils correspondent aux salaires des deux « articles 60 » pour trois ans.

Mme Catherine Morenville : Et les 200 000 euros, ils proviennent d'où ?

M. Thierry Van Campenhout : De la Région.

Mme Catherine Morenville : C'est le contrat de quartier aussi. C'est donc deux fois le contrat de quartier ?

M. Thierry Van Campenhout : Nous avons demandé 350 000 au départ et en avons reçu 200 000.

Il se fait que par la suite nous avons constaté que les « articles 60 » n'étaient pas « gratuits ». Nous n'avions pas de quoi financer leurs salaires. Nous avons donc demandé un financement complémentaire à la « cellule régionale contrat de quartier durable "Parvis-Morichar" », ce qui semble être accepté.

Mais pour justifier cette demande de complément, nous avons dû faire un plan financier jusqu'en 2023 pour donner des garanties sur la pérennisation de ce projet.

Mme Catherine Morenville : Que va-t-il advenir des deux couturières sous « article 60 » une fois qu'elles auront terminé leur contrat ? Vous vous engagez à les embaucher ?

M. Thierry Van Campenhout : Lorsqu'un « article 60 » se termine, la personne normalement recouvre ses droits au chômage.

À Saint-Gilles, nous avons toujours essayé de trouver une solution après, que ce soit dans un poste de transition professionnelle, dans un poste Activa + ou autres.

Dès le moment où ces personnes sont dans « Remue-ménage », qui occupe 40 travailleurs, c'est plus facile de les replacer dans un autre contrat.

Par ailleurs, ces personnes peuvent avoir envie de développer leur propre projet. Le cas s'est produit à Liège où une personne qui en avait assez d'être au chômage a créé son propre « couture truck ». Le marché est suffisamment ouvert à Bruxelles pour imaginer qu'un « couture truck » puisse se développer dans une autre commune.

Mme Catherine Morenville : Mais votre plan financier fonctionne avec un temps plein et deux « articles 60 » mais fonctionne-t-il avec trois vrais emplois ?

En fait vous ne créez qu'un seul véritable emploi, les deux autres sont des « articles 60 »

M. Thierry Van Campenhout : Mais un « article 60 », c'est un contrat.

Mme Catherine Morenville : Vous connaissez le statut des « articles 60 » ! À un moment donné, ça se termine. Vous n'allez pas les embaucher après. On ne sait pas ce qu'elles vont devenir. Donc, vous allez chaque fois renouveler des « articles 60 » ?

M. Thierry Van Campenhout : Apparemment, vous ne connaissez pas bien les dispositifs en matière de création d'emplois. Tous les systèmes d'ILDE, etc., les reconnaissances dont j'ai parlé vous demandent de « recycler » en permanence le personnel. Vous avez un financement pour du personnel d'encadrement et vous avez un calcul d'un pourcentage permanent pour des personnes qui sont dans des conditions particulières.

Mme Catherine Morenville : Il y a aussi de vrais emplois dans les entreprises d'économie sociale et d'insertion. Tandis que vous, vous ne créez qu'un seul véritable emploi.

Entendons-nous bien. Je trouve que le projet est chouette, c'est de l'économie sociale. Simplement, je trouve proportionnellement au budget investi, en termes d'emplois créés, le rapport est assez étonnant. Il n'y a qu'un seul vrai emploi créé, en fait.

M. Thierry Van Campenhout : Ce n'est pas le financement de quelqu'un dont on parle beaucoup pour l'instant en France et qui s'appelle Pénélope.

Mme Catherine Morenville : Je ne vous reproche pas de créer des emplois fictifs... je dis simplement qu'au regard du budget investi, le résultat est assez...

M. Thierry Van Campenhout : Non, d'accord, je vous réponds. Je suis échevin de l'Emploi ou plutôt des chercheurs d'emploi car un échevin de l'Emploi ne crée pas d'emplois. Moi, je fais en sorte d'en créer. Il y en a trois.

Mme Catherine Morenville : Ce n'est pas de la création d'emplois... Vous ne créez pas trois emplois !

M. Thierry Van Campenhout : Attendez, une personne a un contrat à durée indéterminée, deux autres sont sous « article 60 », ce qui signifie selon le vocabulaire habituel qu'elles sont remises au travail. Ce sont des emplois...

Mme Catherine Morenville : Elles n'ont pas de statut ni l'assurance qu'elles seront reprises par « Remue-ménage », etc.

M. Thierry Van Campenhout : Si à terme on peut développer d'autres emplois. Si la personne qui est sous « article 60 » peut, par la suite, avoir un autre contrat de travail, je ne

vois pas où est le souci, sauf à remettre en question le principe même des « articles 60 ». Je suis prêt à le faire et, d'ailleurs, au départ, j'étais contre.

Si ce projet se développe – et j'y compte bien ! – on peut créer plusieurs autres emplois avec la centrale de repassage, le projet de ressourcerie, etc. Un projet de ressourcerie dans nos quartiers, c'est 25 emplois.

Mme Catherine Morenville : Vous n'avez pas répondu à ma question sur le conducteur du camion.

M. Thierry Van Campenhout : Ce n'est pas un camion mais une camionnette, un permis B suffit. C'est donc la personne encadrante qui conduit le véhicule.

Mme Catherine Morenville : Et quel est l'impact du « couture truck » sur les couturières et couturiers à Saint-Gilles ?

M. Thierry Van Campenhout : Je n'ai pas fait d'étude de marché sur la manière dont les couturiers fonctionnent, sur chaque client de chaque commerçant, mais je trouve que le modèle proposé n'est pas concurrentiel.

Mme Catherine Morenville : Cela reste à prouver.

M. Thierry Van Campenhout : Si c'est concurrentiel, alors c'est très bien par rapport à certaines réalités dans les titres services.

Mme Catherine Morenville : Il ne s'agirait pas de causer d'autres faillites, c'est tout.

M. Thierry Van Campenhout : Mon voisin n'a pas eu besoin du « couture truck » pour faire faillite. En outre je vous ai expliqué que ce projet, je l'avais développé au départ de ce besoin-là, au départ d'un commerçant qui avait fait faillite. Je ne peux être plus clair.

M. Vincent Henderick : Vous nous avez dit que vous aviez dû déposer un business plan jusqu'en 2023. Pourrions-nous en prendre connaissance ? Quelles sont les recettes prévues.

M. Thierry Van Campenhout : Je vous ai tout détaillé.

M. Vincent Henderick : Non, vous avez présenté les dépenses engagées pour lancer le « couture truck », vous ne nous avez pas expliqué les recettes qui étaient attendues.

M. Thierry Van Campenhout : Je vous ai expliqué qu'à partir de 2020, on demanderait 46 000 euros de financement dans le cadre de l'accompagnement en ILDE.

M. Vincent Henderick : À un moment donné, ce « couture truck » va générer des recettes parce que les gens qui viennent faire recoudre leurs boutons vont payer quelque chose...

M. Thierry Van Campenhout : J'espère bien.

M. Vincent Henderick : Où vont ces recettes ? Qu'est-ce qui figure dans le tableau ?

M. Thierry Van Campenhout : Je vais vous donner le tableau. C'est assez fastidieux. Vous avez fatigué le public car la salle a été désertée.

Je vous ai lu pendant dix minutes tous les tarifs, tous les montants, jusqu'en 2023. Vous voulez quoi ? Vous voulez encore me demander 2025 ?

M. Vincent Henderick : On voudrait connaître le business plan. Vous nous dites que vous avez un business plan jusqu'en 2023. Vous avez fait état de vos dépenses jusqu'en 2023 mais pas des recettes potentielles que vous escomptez de ce « couture truck » !

M. Thierry Van Campenhout : Je vous donnerai le document mais si vous voulez que je le lise...

M. le président : D'accord, vous fournirez les données. Très bien, poursuivons.

Mondelinge vraag van Mevrouw Eva Lauwers, gemeenteraadslid, met betrekking tot “het verwijderen van graffiti op gavels”.

Question orale de Madame Eva Lauwers, conseillère communale, relative à l'enlèvement des graffitis sur les façades.

Mme Eva Lauwers, gemeenteraadslid – Groen !: Het beeld van graffiti aan metrohaltes, parkjes, rolluiken en huisgevels is ons niet vreemd. Ook in St-Gillis maakt

graffiti op de huizen deel uit van het straatbeeld. Onze gemeente biedt – gratis – haar diensten aan om deze graffiti van de huizen te verwijderen, een goede zaak.

Hoeveel interventies heeft de gemeente in 2016, en de jaren ervoor, gedaan?

Is er een evolutie merkbaar?

Moet men vaak dezelfde gevels opnieuw reinigen, waarmee ik bedoel als de gevels gereinigd zijn komt er dan heel snel graffiti opnieuw? Of merkt men, eens de graffiti verwijderd werd van de gevel, dit zo blijft?

Met welke wachttijden moet er rekening gehouden worden, vanaf de aanvraag tot wanneer het verwijderd is?

Welk budget wordt er jaarlijks ingezet voor het leveren van deze dienst (personeel en materiaal)? Is er evolutie in de kost?

Wat is het beleid van de gemeente omtrent deze materie?

Worden de middelen volledig ingezet voor het reinigen van de gevels?

Of is er ook een beleid uitgewerkt om graffiti op de gevels te voorkomen? Indien ja, wat houdt het beleid in?

Tot slot, welk materiaal wordt er gebruikt voor het reinigen van de gevels? Gebruikt men producten die zo onschadelijk mogelijk zijn voor het milieu?

M. Carlo Luyckx, shepen van Openbare reinheid – LB : Wat betreft het aantal interventies van onze dienst, die zoals u het zegt gratis is, werden er 917 gevels gereinigd in 2010, in 2011 : 1.047, in 2012 : 1.124, in 2013 : 1.100, in 2014 : 1.653, in 2015 : 1.520 en in 2016 : 1.411.

De dienst gaat enkel tot actie over op aanvraag van de eigenaar of van de syndicus als het een mede-eigendom betreft, dit om te vermijden dat de eigenaar klacht indient. We kunnen wel spontaan graffiti's verwijderen als de politie het ons vraagt, zoals in geval van beledigende of racistische tags.

De wachttijd is momenteel tussen 4 en 6 weken en hangt ook af van de weersomstandigheden. Onder de vijf graden worden er geen gevels gereinigd.

Onze dienst beperkt zich natuurlijk tot het verwijderen van tags en gaat niet over tot het renoveren van gevels. Een gevel die zich in een belabberde staat bevindt, of een verrot rolluik, worden niet behandeld.

Wat betreft de werkingskosten (producten, doeken, verf, zand, enz...) bedraagt het jaarlijks budget 21.450 euro, hetzelfde budget sinds 4 jaar. Zes agenten werken full time voor

een totaal budget van 213.000 euro per jaar. De ploeg beschikt over drie voertuigen : een camion voor het zandstralen, een camionnette voor het overschilderen van de tags en een camion voor het reinigen van het straatmeubilair.

Het hangt af van de getaggeerde gevel welke producten gebruikt worden : doekjes en gel voor pvc, voor plastic en voor verkeersplaten, verf voor houten oppervlakken, zand voor de niet geschilderde gevels en water onder hoge druk.

De gebruikte producten zijn milieuvriendelijk en dus onschadelijk voor de personen die ze gebruiken.

We moeten inderdaad regelmatig dezelfde gevels reinigen, maar het is een feit dat als een tag niet gereinigd wordt er heel vlug meer en meer tags bijkomen. We stellen aan de eigenaars voor om een bepaald product te kopen die door onze dienst dan gratis op de gevel wordt geschilderd en die de verwijdering van nieuwe tags veel gemakkelijker maakt.

Het voorkomen van graffittis is natuurlijk heel moeilijk, vermits per definitie de taggers alleen in actie treden s'nachts of als het terrein volledig vrij is. Dit is meer een bevoegdheid van de politie en in het verleden werden soms maar eerder zelden taggers op heterdaad betrapt.

M. Eva Lauwers : Ik bedank u voor uw duidelijk antwoord

M. Vincent Henderick, conseiller communal, chef de groupe cdH : Monsieur le président, puisque le règlement d'ordre intérieur nous permet de nous joindre à une question orale, j'aimerais poser une question complémentaire.

Combien de demandes d'effacement de graffittis vos services traitent-ils chaque année ?

M. Carlo Luyckx, échevin de la Propreté publique – LB : Aucune demande n'est refusée.

Il y a 1 411 demandes en 2016. En outre, il y a aussi des interventions sur les bâtiments publics ou consécutives à une demande de la police.

M. Vincent Henderick, conseiller communal, chef de groupe cdH : Quel est le délai entre une demande d'effacement et l'exécution du travail ?

M. Carlo Luyckx, échevin de la Propreté publique – LB : Entre quatre et six semaines.

M. Vincent Henderick, conseiller communal, chef de groupe cdH : Je pose la question parce que j'ai introduit une demande d'effacement d'un graffiti il y a quatre mois et je n'ai toujours pas reçu de réponse !

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : C'est parfois plus long.

– La séance publique est levée à 22 h 30.